

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

**Arrêté du 7 juillet 2023
portant renouvellement de l'agrément d'un médecin au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin
2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif
aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches
essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de train**

NOR : TRET2318027A
(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 7 juillet 2023, l'agrément accordé par arrêté du 12 octobre 2018, au titre de médecin, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 12 octobre 2023 :

Médecin : Bertrand MOURET.